

Conseil communautaire du 28 juin 2022 : Procès-verbal de réunion

Assemblée convoquée en session ordinaire

Sous la présidence de Jean-Olivier GEOFFROY

Secrétaire de séance : Déborah DEFORGES

<i>Nombre de délégués communautaires en fonction</i>	59
<i>Présents</i>	41
<i>Pouvoirs</i>	9
<i>Votants</i>	50
<i>Absents</i>	20
<i>Suppléés</i>	2

59 Conseillers communautaires en exercice

41 Conseillers communautaires présents :

Mmes G. AUGRY, G. BOUYER, P. CHAUMILLON, M-C. CHEMINET, S. COQUILLEAU, D. DEFORGES, F. DUPUY, B. FILLATRE, C. MEMIN, L. NOIRAULT, M. PHELIPPON, I. SURREAUX, R. TEXEDRE, membres titulaires

MM : F. AUDOUX, J. BEAU, J-C. BIARNAIS, F. BOCK, G. BOSSEBOEUF, J-L. BOURRIAUX, E. BRUNET, R. COOPMAN, M. ECALLE, P. ESTEVE, J-C. GAUTHIER, J.O. GEOFFROY, L-M. GROLLIER, G. JALADEAU, J. LAFRECHOUX, R. LATU, J-P. MAURY, J-M. MERCIER, P. MOIGNER, R. MORISSET, T. NEEL, J. NIORT, J-M. PEIGNE, J-C. PROVOST, G. SAUVAITRE, J-G. VALETTE, membres titulaires, T. BRIS, B. SKORACKI, membres suppléants

20 Conseillers communautaires absents dont :

9 Conseillers communautaires absents ayant donné pouvoir : J. AUGRIS à G. BOUYER, L. DORET à R. TEXEDRE, J. GIRARDEAU à G. AUGRY, J-P. GUERY à J-P. MAURY, P. LECAMP à B. FILLATRE, M. MOUSSERION à R. LATU, L. POUVREAU à M-C. CHEMINET, F. TEXIER à L-M. GROLLIER, S. VERGNAUD à F. BOCK

2 Conseillers communautaires absents suppléés : J-P. BERNARD suppléé par T. BRIS, J. COLAS suppléée par B. SKORACKI

9 Conseillers communautaires excusés : V. BEGUIER, P. BELLIN, J-C. BOSSEBOEUF, P. BOSSEBOEUF, J-L. CHAUVERGNE, A. FONTENEAU, G. JARASSIER, N. MEMIN, R. THÉVENET

28/06/2022 1	- ACCEPTE l'adhésion au Groupement d'intérêt public et à la centrale d'achat du réseau des acheteurs hospitaliers (RESAH) et ACCEPTE le principe du versement de la cotisation annuelle qui sera demandé à l'EPCI	Unanimité
28/06/2022 2	Décision Modificative n°1 Budget Général	Unanimité

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	642 495.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	642 495.00 €	0.00 €	0.00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	125 807.00 €
R-73112-01 : Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises	0.00 €	0.00 €	0.00 €	125 275.00 €
R-73113-01 : Taxe sur les Surfaces Commerciales	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 592.00 €
R-73114-01 : Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau	0.00 €	0.00 €	0.00 €	41 974.00 €
R-7382-01 : Fraction de TVA	0.00 €	0.00 €	0.00 €	227 855.00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	523 503.00 €
R-74124-01 : Dotation d'intercommunalité	0.00 €	0.00 €	0.00 €	30 386.00 €
R-74126-01 : Dotation de compensation des groupements de communes	0.00 €	0.00 €	0.00 €	11 357.00 €
R-74833-01 : Etat - Compensation au titre de la CET (CVAE et CFE)	0.00 €	0.00 €	0.00 €	59 325.00 €
R-74834-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes foncières	0.00 €	0.00 €	0.00 €	17 924.00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	118 992.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	642 495.00 €	0.00 €	642 495.00 €
 INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	192 480.07 €	0.00 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	192 480.07 €	0.00 €
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	642 495.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	642 495.00 €
D-2313-01 : Constructions	0.00 €	181 471.80 €	0.00 €	0.00 €
R-238-01 : Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corporelles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	181 471.80 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	181 471.80 €	0.00 €	181 471.80 €
D-2031-202203-90 : LEADER 2022-2027	0.00 €	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	0.00 €	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21316-0139-40 : Prog. équipements sportifs et culturels	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-201802-020 : Bâtiment siège CCCP	0.00 €	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	31 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	31 000.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-01 : Constructions	0.00 €	442 014.93 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	442 014.93 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	31 000.00 €	662 486.73 €	192 480.07 €	823 966.80 €
Total Général		1 273 981.73 €		1 273 981.73 €

Décision Modificative n°2 Budget « activités économiques »

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
R-001-01 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 480.07 €
TOTAL R 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0.00 €	0.00 €	0.00 €	192 480.07 €
D-2135-102-90 : BOULANGERIE	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	5 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-01 : Constructions	0.00 €	187 480.07 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	187 480.07 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	192 480.07 €	0.00 €	192 480.07 €
Total Général		192 480.07 €		192 480.07 €

Décision Modificative n°2 Budget « ordures ménagères »

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 INVESTISSEMENT				
D-2111 : Terrains nus	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2181-451 : Redevance incitative - Gençay	0.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	26 000.00 €	25 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2313-0104 : TRAVAUX DECHETTERIE COUHE	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0.00 €	1 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	26 000.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

	- AUTORISE les décisions modificatives des budgets comme présentées précédemment																																				
28/06/2022 3	- VALIDE les nouveaux tarifs de l'aire d'accueil des gens du voyage de Civray comme suit : - Redevance d'occupation journalière : 1.50 € / jour - Participation aux charges d'eau : 3.25 € m ³ - Participation aux charges d'électricité : 0.19 € / Kwh	Unanimité																																			
28/06/2022 4	- VALIDE le principe de réalisation d'une fresque sur le mur de la salle des Buissonnets située derrière le Tiers Lieu de Couhé - VALIDE la convention de cession de droits d'auteur sur la réalisation d'une fresque sur le mur de la salle des Buissonnets située derrière le Tiers Lieu de Couhé et reconnaît la qualité de co-cessionnaire des droits à l'association « l'Ouvre-Boîtes »	Unanimité																																			
28/06/2022 5	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Budget</th> <th>N° inventaire</th> <th>Code du bien</th> <th>Désignation</th> <th>Valeur initiale</th> <th>Date d'entrée</th> <th>Date de sortie</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Col - Collecte et traitement</td> <td>2007</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Col - Collecte et traitement</td> <td>2007/2188M119</td> <td>COU_2007/2188M0</td> <td>COUHE - Camion mercedes Equipé</td> <td>155 000,91 €</td> <td>14/06/2007</td> <td>20/12/2018</td> </tr> <tr> <td>Col - Collecte et traitement</td> <td>2007/2188M120</td> <td>COU_2007/2188M1</td> <td>COUHE - Camion Mercedes COM NORBA - c.</td> <td>509,00 €</td> <td>04/06/2007</td> <td>20/12/2018</td> </tr> <tr> <td>Col - Collecte et traitement</td> <td>2007/3188M162</td> <td>COU_2007/2188M</td> <td>COUHE - camera DDS Camion OM</td> <td>1 200,35 €</td> <td>31/07/2007</td> <td>20/12/2018</td> </tr> </tbody> </table> - ACCEPTE la cession du bien susnommé au prix de 16 000 € HT au profit du SIMER86 - PRECISE que les écritures de sorties d'inventaire seront effectuées en conséquence sur le budget 2022	Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sortie	Col - Collecte et traitement	2007						Col - Collecte et traitement	2007/2188M119	COU_2007/2188M0	COUHE - Camion mercedes Equipé	155 000,91 €	14/06/2007	20/12/2018	Col - Collecte et traitement	2007/2188M120	COU_2007/2188M1	COUHE - Camion Mercedes COM NORBA - c.	509,00 €	04/06/2007	20/12/2018	Col - Collecte et traitement	2007/3188M162	COU_2007/2188M	COUHE - camera DDS Camion OM	1 200,35 €	31/07/2007	20/12/2018	Unanimité
Budget	N° inventaire	Code du bien	Désignation	Valeur initiale	Date d'entrée	Date de sortie																															
Col - Collecte et traitement	2007																																				
Col - Collecte et traitement	2007/2188M119	COU_2007/2188M0	COUHE - Camion mercedes Equipé	155 000,91 €	14/06/2007	20/12/2018																															
Col - Collecte et traitement	2007/2188M120	COU_2007/2188M1	COUHE - Camion Mercedes COM NORBA - c.	509,00 €	04/06/2007	20/12/2018																															
Col - Collecte et traitement	2007/3188M162	COU_2007/2188M	COUHE - camera DDS Camion OM	1 200,35 €	31/07/2007	20/12/2018																															
28/06/2022 6	- VALIDE le règlement d'utilisation de la carte achat de la collectivité	Unanimité																																			
28/06/2022 7	<p style="text-align: center;">Modification d'une affectation de résultat – budget général</p> - DECIDE de corriger le budget général par une baisse de l'affectation du résultat d'investissement de 192 480.07 €, baisse qui sera répercutée sur la décision modificative la plus proche. - CONSTATE que le résultat d'investissement du budget général constaté en 2021 est révisé comme suit : - Résultat reporté : 259 862.53 - Résultat 2021 constaté : 699 506.39 – 192 480.07 = 507 026.32 - Résultat reporté à affecter au BP 2022 = 959 368.92 – 192 480.07 = 766 888.85	Unanimité																																			
28/06/2022 8	<p style="text-align: center;">Modification d'une affectation de résultat – budget annexe « activités économiques »</p> - DECIDE de corriger le budget annexe activités économiques par une hausse de l'affectation du résultat d'investissement de 192 480.07 €, hausse qui sera répercutée sur la décision modificative la plus proche. - CONSTATE que le résultat d'investissement du budget annexe activités économiques constaté en 2021 est révisé comme suit : - Résultat reporté : 308 508.32 - Résultat 2021 constaté : - 237 849.44 + 192 480.07 = - 45 369.37 - Résultat reporté à affecter au BP 2022 = 70 658.88 + 192 480.07 = 263 138.95																																				
28/06/2022 9	Prise en charge au compte 6232 des dépenses suivantes : <i>D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux fêtes et cérémonies, animations communautaires réalisées dans un cadre officiel soit liés à une fête nationale, à une mission</i>	Unanimité																																			

officielle dans le cadre des statuts communautaires, à une valorisation des actions communautaires faisant intervenir des personnalités officielles. (A titre d'exemples non exhaustifs, inauguration de nouveaux bâtiments, inauguration ou organisation d'évènements entrant dans le champ de compétence de la collectivité en matière économie, touristique, rivières, environnement-OM, jumelages, les frais liés à la représentation de la communauté lors de cérémonies officielles organisées par des collectivités partenaires, les frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique organisées par la communauté directement (décorations, inaugurations, spectacles, festivals, bals, expositions, animations, remerciement, les frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies officielles pour les partenaires (professionnels, associations, les frais liés aux jumelages, lors de la réception de délégations, notamment les réceptions, et les frais de restauration, d'hébergement et de transport des élus et des employés communaux en mission, des collaborateurs et des invités)

- Sont assimilés à cette catégorie :

- les frais de restauration ou de séjour des représentants communautaires (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures)

- les buffets, boissons, vin d'honneur, banquets, remises de décorations, petites fournitures, ...

- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements entrant dans la catégorie susmentionnée

- Le règlement des factures de société de spectacles et autres frais liés à leurs prestations, (SACEM, SACD, SPRE, charges sociales, frais de déplacement, d'hébergement, de restauration, etc...),

- les frais de prestataires et intervenants extérieurs comme les intervenants musicaux ou culturels, son et lumière

- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que les parutions liées aux manifestations

Prise en charge au compte 6257 des dépenses suivantes :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services et objets et denrées diverses ayant trait aux réceptions, manifestations et actions intra communauté de communes et non officielles sans présence de personnalités officielles extérieures et/ou sans évènements appelant des relations extérieures à la communauté : repas des élus, repas élus/agents communautaires, repas avec personnes extérieurs dans le cadre de l'action communautaire (cabinet d'études, consultants, titulaires de marchés, ...)

Les frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de rencontres professionnelles de travail sans cadre officiel entre délégations de collectivités. Cela comprend les frais de restauration, de séjour, de transport des représentants communautaires (élus, employés et le cas échéant de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs.

- Les frais de restauration, d'hébergement et de transport des élus et des employés communaux en mission, des collaborateurs et invités, liés aux

	<p><i>actions communautaires ou à l'occasion d'événements ponctuels, pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations ;</i></p> <p><i>Actions propres aux instances communautaires</i></p> <p><i>Les dépenses liées au déjeuner de travail des élus et des agents communautaires</i></p> <p><i>Les dépenses pour les réunions de travail entre agents communautaires et des communes membres comme les rencontres communauté/ communes membres.</i></p> <p><i>Les dépenses diverses à l'occasion des réunions de la conférence des maires, bureaux communautaires et conseil communautaire.</i></p> <p><i>Actions en direction du personnel ou de bénévoles occasionnels du service public ou statut assimilé :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les frais des éventuelles sorties et actions en direction du personnel qui leur sont proposées frais de transport compris</i> - <i>Les cadeaux (y compris tous les frais de réception, repas, prestations annexes) au personnel communautaire à l'occasion des fêtes de fin d'année, de mariage, naissance, décès d'un agent, de conjoints ou d'enfants du personnel, départ en retraite, départ de la collectivité.</i> - <i>Les cadeaux faits aux bénévoles</i> <p>- DECIDE de corriger l'affectation des dépenses aux comptes 6232 et 6257 conformément aux dispositions précédemment énumérées</p>																																																				
<p>28/06/2022 10</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE la cession de la parcelle C923 de 20 m² sur la ZA « Les Pâtis » à Savigné à la Société Civile « Foncière Chabrières », - FIXE la cession du terrain à 180 € HT (TVA et frais de vente à la charge de l'acheteur) 	<p>Unanimité</p>																																																			
<p>28/06/2022 11</p>	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE l'attribution d'une subvention de 1 200 € au Comité des Fêtes de Charroux pour l'organisation de la Foire aux vins et aux gourmets en 2022 	<p>Unanimité</p>																																																			
<p>28/06/2022 12</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th></th> <th>Montants proposés</th> <th>Remarques</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>CULTURE ET EDUCATION</td> <td>51 502.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ASSOCIATION CINEMA DE GENCAY</td> <td>1 190.00 €</td> <td>Manifestation « Fête des 30 ans »</td> </tr> <tr> <td>CINEMALICE DE CIVRAY</td> <td>17 500.00 €</td> <td>Convention 2022/2023/2024 – Année 2022</td> </tr> <tr> <td>FSE CES JEANNE D'ARC</td> <td>1 140.00 €</td> <td>Séjour en Belgique et Pays Bas (30 élèves à 38€)</td> </tr> <tr> <td>FSE CES ROMAIN ROLLAND</td> <td>1 672.00 €</td> <td>Séjour en Espagne (44 élèves à 38€)</td> </tr> <tr> <td>LA CH'MISE VERTE</td> <td>30 000.00 €</td> <td>Convention 2022/2023/2024 – Année 2022</td> </tr> <tr> <td>SPORTS ET LOISIRS</td> <td>5 120.00 €</td> <td></td> </tr> <tr> <td>PLATEFORME AERONAUTIQUE DE COUHE-BRUX</td> <td>3 500.00 €</td> <td>Convention 2022/2023/2024 – Année 2022</td> </tr> <tr> <td>UNION VELOCIPEDIQUE DU CANTON DE COUHE</td> <td>1 620.00 €</td> <td>. Pass'Association 2021/2022 (800€ / 32 licenciés à 25€) . Manifestations « Tour de Valence en Poitou » (470€) et « VTT des Iles de Payré » (350€)</td> </tr> <tr> <td>SOCIAL ET SOLIDARITE</td> <td>14 000.00€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>COMITE DE JUMELAGE DES AMIS DE MANGA</td> <td>5 000.00 €</td> <td>Convention 2022</td> </tr> <tr> <td>E.S.C.A.L.E.</td> <td>9 000.00 €</td> <td>Convention 2022</td> </tr> <tr> <td>VIE LOCALE ET CITOYENNE</td> <td>800.00€</td> <td></td> </tr> <tr> <td>ASSOCIATION LA PORTEE</td> <td>700.00 €</td> <td>Manifestation « Chansons à la grange »</td> </tr> <tr> <td>SOUTIENS EN URGENCE HOPITAL DE RUFFEC</td> <td>100.00 €</td> <td>Subvention exceptionnelle</td> </tr> <tr> <td>TOTAL GENERAL :</td> <td>71 422.00 €</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		Montants proposés	Remarques	CULTURE ET EDUCATION	51 502.00 €		ASSOCIATION CINEMA DE GENCAY	1 190.00 €	Manifestation « Fête des 30 ans »	CINEMALICE DE CIVRAY	17 500.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022	FSE CES JEANNE D'ARC	1 140.00 €	Séjour en Belgique et Pays Bas (30 élèves à 38€)	FSE CES ROMAIN ROLLAND	1 672.00 €	Séjour en Espagne (44 élèves à 38€)	LA CH'MISE VERTE	30 000.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022	SPORTS ET LOISIRS	5 120.00 €		PLATEFORME AERONAUTIQUE DE COUHE-BRUX	3 500.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022	UNION VELOCIPEDIQUE DU CANTON DE COUHE	1 620.00 €	. Pass'Association 2021/2022 (800€ / 32 licenciés à 25€) . Manifestations « Tour de Valence en Poitou » (470€) et « VTT des Iles de Payré » (350€)	SOCIAL ET SOLIDARITE	14 000.00€		COMITE DE JUMELAGE DES AMIS DE MANGA	5 000.00 €	Convention 2022	E.S.C.A.L.E.	9 000.00 €	Convention 2022	VIE LOCALE ET CITOYENNE	800.00€		ASSOCIATION LA PORTEE	700.00 €	Manifestation « Chansons à la grange »	SOUTIENS EN URGENCE HOPITAL DE RUFFEC	100.00 €	Subvention exceptionnelle	TOTAL GENERAL :	71 422.00 €		<p>Unanimité</p>
	Montants proposés	Remarques																																																			
CULTURE ET EDUCATION	51 502.00 €																																																				
ASSOCIATION CINEMA DE GENCAY	1 190.00 €	Manifestation « Fête des 30 ans »																																																			
CINEMALICE DE CIVRAY	17 500.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022																																																			
FSE CES JEANNE D'ARC	1 140.00 €	Séjour en Belgique et Pays Bas (30 élèves à 38€)																																																			
FSE CES ROMAIN ROLLAND	1 672.00 €	Séjour en Espagne (44 élèves à 38€)																																																			
LA CH'MISE VERTE	30 000.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022																																																			
SPORTS ET LOISIRS	5 120.00 €																																																				
PLATEFORME AERONAUTIQUE DE COUHE-BRUX	3 500.00 €	Convention 2022/2023/2024 – Année 2022																																																			
UNION VELOCIPEDIQUE DU CANTON DE COUHE	1 620.00 €	. Pass'Association 2021/2022 (800€ / 32 licenciés à 25€) . Manifestations « Tour de Valence en Poitou » (470€) et « VTT des Iles de Payré » (350€)																																																			
SOCIAL ET SOLIDARITE	14 000.00€																																																				
COMITE DE JUMELAGE DES AMIS DE MANGA	5 000.00 €	Convention 2022																																																			
E.S.C.A.L.E.	9 000.00 €	Convention 2022																																																			
VIE LOCALE ET CITOYENNE	800.00€																																																				
ASSOCIATION LA PORTEE	700.00 €	Manifestation « Chansons à la grange »																																																			
SOUTIENS EN URGENCE HOPITAL DE RUFFEC	100.00 €	Subvention exceptionnelle																																																			
TOTAL GENERAL :	71 422.00 €																																																				

	- VOTE les attributions de subventions aux associations telles que présentées ci-dessus													
28/06/2022 13	- AUTORISE le Président à signer la convention avec l'AT86 pour un soutien technique au service Urbanisme concernant les projets de planification, la pré-instruction des projets et le soutien à l'urbanisme opérationnel - VALIDE la contribution qui sera calculée en fonction d'un état des heures effectué à l'année avec AT86	48 pour (François Bock se retire du vote)												
28/06/2022 14	- AUTORISE le Président à signer la convention avec l'AT86 pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la révision générale du PLUI du Civraisien en Poitou	48 pour (François Bock se retire du vote)												
28/06/2022 15	- VALIDE le partenariat avec le Conseil Départemental de la Vienne dans le cadre du projet de coopération international « adressage et gestion des déchets ménagers dans la commune de Wawa1 au Togo »	Unanimité												
28/06/2022 16	- VALIDE la composition de la commission de concession « salle multi-activités complexe sportif de Couhé comme suit : <ul style="list-style-type: none"> • Commission d'appel d'offres : Roland LATU (titulaire), Frédéric TEXIER (suppléant) • Vice-présidente commission bâtiments : Murielle PHELIPPON (titulaire), Jean-Pierre MAURY (suppléant) • Vice-président commission finances : Rémy COOPMAN (titulaire), François AUDOUX (suppléant) • Commission culture-sports : Jean-Michel MERCIER (VP) (titulaire), Jean-Pierre BERNARD (conseiller délégué) (suppléant) • Philippe BELLIN en sa qualité de maire de Valence en Poitou (titulaire), Gwenaëlle AUGRY (suppléante) - PRECISE que la commission de concession n'a aucun pouvoir décisionnaire sur le choix des candidats et de l'offre finale qui sera retenue mais devra rendre un avis au vu des éléments qui lui seront proposés. Le conseil communautaire reste souverain sur le choix de l'offre finale.	Unanimité												
28/06/2022 17	- DECIDE de recourir aux contrats d'apprentissage - DECIDE de conclure, dès la rentrée scolaire, les contrats d'apprentissage conformément au tableau ci-dessous : <table border="1" data-bbox="347 1576 1284 1682"> <thead> <tr> <th>Service</th> <th>Nombre de postes</th> <th>Diplôme Préparé</th> <th>Durée de la formation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Culture/sport</td> <td>1</td> <td>BPJEPS AAN</td> <td>1 Année</td> </tr> <tr> <td>Rivières</td> <td>1</td> <td>BTS GEMEAU</td> <td>2 années</td> </tr> </tbody> </table> - AUTORISE l'autorité territoriale à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions de formation conclues avec les Centres de Formation d'Apprentis - AUTORISE également l'autorité territoriale à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage	Service	Nombre de postes	Diplôme Préparé	Durée de la formation	Culture/sport	1	BPJEPS AAN	1 Année	Rivières	1	BTS GEMEAU	2 années	Unanimité
Service	Nombre de postes	Diplôme Préparé	Durée de la formation											
Culture/sport	1	BPJEPS AAN	1 Année											
Rivières	1	BTS GEMEAU	2 années											

<p>28/06/2022 18</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>Filière</th> <th>Catégorie</th> <th>Grade</th> <th>Nombre</th> <th>Temps de travail</th> <th>Service</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Médico-Sociale</td> <td>C</td> <td>Agent Social</td> <td>1</td> <td>Complet 35/35^{ème}</td> <td>Petite Enfance</td> </tr> <tr> <td>Administrative</td> <td>C</td> <td>Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe</td> <td>1</td> <td>Complet 35/35^{ème}</td> <td>Finances</td> </tr> </tbody> </table> <p>- CREE les emplois, ci-dessus, pour les besoins des services de la Communauté de Communes</p> <p>- MODIFIE le tableau des effectifs en conséquence</p> <p>- CHARGE le Président de recruter les agents affectés pour ce poste et l'autoriser à signer les pièces utiles</p>	Filière	Catégorie	Grade	Nombre	Temps de travail	Service	Médico-Sociale	C	Agent Social	1	Complet 35/35 ^{ème}	Petite Enfance	Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	Complet 35/35 ^{ème}	Finances	<p>Unanimité</p>												
Filière	Catégorie	Grade	Nombre	Temps de travail	Service																											
Médico-Sociale	C	Agent Social	1	Complet 35/35 ^{ème}	Petite Enfance																											
Administrative	C	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	Complet 35/35 ^{ème}	Finances																											
<p>28/06/2022 19</p>	<p>- AUTORISE l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion au « dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes » que propose le Centre de Gestion de la Vienne</p>	<p>Unanimité</p>																														
<p>28/06/2022 20</p>	<p>- DÉCIDE d'instaurer des Indemnités d'Heures Supplémentaires d'Enseignement et des indemnités forfaitaire pour travaux supplémentaires pour le directeur de l'école de musique selon les modalités définies ci-dessus et conformément au décret n°50-1253 susvisé pour les agents fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique et des professeurs d'enseignement artistique ainsi que pour les agents contractuels occupant des emplois afférents à ces cadres d'emplois</p> <p style="text-align: center;"><i>Service supplémentaire régulier</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Grades</th> <th>1^{ère} heure</th> <th>Par heure au-delà de la 1^{ère} heure</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Professeur hors classe</td> <td>1 703,82 €</td> <td>1 419,85 €</td> </tr> <tr> <td>Professeur de classe normale</td> <td>1 548,92 €</td> <td>1 290,77 €</td> </tr> <tr> <td>Assistant principal 1^{ère} classe</td> <td>1 143,37 €</td> <td>952,81 €</td> </tr> <tr> <td>Assitant principal de 2^{ème} classe</td> <td>1 039,42 €</td> <td>866,19 €</td> </tr> <tr> <td>Assistant</td> <td>988,04 €</td> <td>823,37 €</td> </tr> </tbody> </table> <p><i>Exemple pour un professeur hors classe : 1 703,28 € / 151,67 = 11,23 € en taux horaire pour la 1^{ère} heure 1 419,85 € / 151,67 = 9,36 € en taux horaire au-delà de la 1^{ère} heure</i></p> <p style="text-align: center;"><i>Service supplémentaire irrégulier</i></p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Grades</th> <th>Montant horaire</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Professeur hors classe</td> <td>49,30 €</td> </tr> <tr> <td>Professeur de classe normale</td> <td>44,81 €</td> </tr> <tr> <td>Assistant principal de 1^{ère} classe</td> <td>33,08 €</td> </tr> <tr> <td>Assistant principal de 2^{ème} classe</td> <td>30,07 €</td> </tr> <tr> <td>Assistant</td> <td>28,58 €</td> </tr> </tbody> </table> <p>- PRÉCISE que les montants des indemnités d'heures supplémentaires d'enseignement seront revalorisés en fonction de l'évolution des grilles indiciaires liées à la mise en œuvre du PPCR et que les taux sont indexés sur la valeur du point indiciaire</p> <p>- AUTORISE la rémunération d'heures complémentaires pour les agents à temps non complet fonctionnaires titulaires et stagiaires relevant des</p>	Grades	1 ^{ère} heure	Par heure au-delà de la 1 ^{ère} heure	Professeur hors classe	1 703,82 €	1 419,85 €	Professeur de classe normale	1 548,92 €	1 290,77 €	Assistant principal 1 ^{ère} classe	1 143,37 €	952,81 €	Assitant principal de 2 ^{ème} classe	1 039,42 €	866,19 €	Assistant	988,04 €	823,37 €	Grades	Montant horaire	Professeur hors classe	49,30 €	Professeur de classe normale	44,81 €	Assistant principal de 1 ^{ère} classe	33,08 €	Assistant principal de 2 ^{ème} classe	30,07 €	Assistant	28,58 €	
Grades	1 ^{ère} heure	Par heure au-delà de la 1 ^{ère} heure																														
Professeur hors classe	1 703,82 €	1 419,85 €																														
Professeur de classe normale	1 548,92 €	1 290,77 €																														
Assistant principal 1 ^{ère} classe	1 143,37 €	952,81 €																														
Assitant principal de 2 ^{ème} classe	1 039,42 €	866,19 €																														
Assistant	988,04 €	823,37 €																														
Grades	Montant horaire																															
Professeur hors classe	49,30 €																															
Professeur de classe normale	44,81 €																															
Assistant principal de 1 ^{ère} classe	33,08 €																															
Assistant principal de 2 ^{ème} classe	30,07 €																															
Assistant	28,58 €																															

	<p>cadres d'emplois des assistants d'enseignement artistique, des professeurs d'enseignement artistique, des rédacteurs et des adjoints administratifs ainsi que pour les agents contractuels occupant des emplois à temps non complet afférents à ces cadres d'emplois</p> <ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE M. le Président à prendre les arrêtés d'attribution correspondants et à signer tout document utile relatif à ce dossier - PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget et s'engage à inscrire les crédits correspondants pour les années à venir 																																																								
28/06/2022 21	<ul style="list-style-type: none"> - APPROUVE les tarifs 2022-2023 (année scolaire) pour les ateliers du mercredi - APPLIQUE cette grille tarifaire à compter de septembre 2022 <table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="2">Intitulé</th> <th>Nombre de séances</th> <th>Nombre d'heures</th> <th>Nombre d'enfants</th> <th>Tarif forfait</th> <th>Tarif à la séance</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2">Brico sympa Sommières-du-Clain</td> <td>String Art</td> <td>2</td> <td>1h30</td> <td>8</td> <td>16€ les 2 séances</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Couture</td> <td>3</td> <td>2h</td> <td>10</td> <td>25€ les 3 séances</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Escrime Savigné gymnase</td> <td></td> <td>5</td> <td>2h</td> <td>12</td> <td>40€</td> <td>9€</td> </tr> <tr> <td>Cuisine Valence-en-Poitou</td> <td></td> <td>4</td> <td>2h</td> <td>8</td> <td>35€</td> <td>10€</td> </tr> <tr> <td>Zumba Civray</td> <td></td> <td>5</td> <td>1h30</td> <td>12</td> <td>35€</td> <td>8€</td> </tr> <tr> <td>Sculpture Chaunay</td> <td></td> <td>5</td> <td>2h</td> <td>10</td> <td>45€</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Pêche Ceaux en Couhé</td> <td></td> <td>3</td> <td>2h</td> <td>10</td> <td>25€</td> <td>9€</td> </tr> </tbody> </table>	Intitulé		Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre d'enfants	Tarif forfait	Tarif à la séance	Brico sympa Sommières-du-Clain	String Art	2	1h30	8	16€ les 2 séances	-	Couture	3	2h	10	25€ les 3 séances	-	Escrime Savigné gymnase		5	2h	12	40€	9€	Cuisine Valence-en-Poitou		4	2h	8	35€	10€	Zumba Civray		5	1h30	12	35€	8€	Sculpture Chaunay		5	2h	10	45€	-	Pêche Ceaux en Couhé		3	2h	10	25€	9€	
Intitulé		Nombre de séances	Nombre d'heures	Nombre d'enfants	Tarif forfait	Tarif à la séance																																																			
Brico sympa Sommières-du-Clain	String Art	2	1h30	8	16€ les 2 séances	-																																																			
	Couture	3	2h	10	25€ les 3 séances	-																																																			
Escrime Savigné gymnase		5	2h	12	40€	9€																																																			
Cuisine Valence-en-Poitou		4	2h	8	35€	10€																																																			
Zumba Civray		5	1h30	12	35€	8€																																																			
Sculpture Chaunay		5	2h	10	45€	-																																																			
Pêche Ceaux en Couhé		3	2h	10	25€	9€																																																			
28/06/2022 22	<ul style="list-style-type: none"> - AUTORISE le Président à signer la convention de mise à disposition d'un restaurant scolaire et de son office de la commune de Valence-en-Poitou dans le cadre des mercredis de l'ALSH, pôle de Couhé au profit de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou pour un montant de 2 700,00 € 																																																								
28/06/2022 23	<ul style="list-style-type: none"> - PROCEDE à la cession des tivolis au prix de 4000 € comprenant les tivolis suivant les numéros d'inventaire ci-après ainsi qu'une remorque de transport à la commune de Valence en Poitou - PROCEDE à la sortie de l'inventaire des biens susnommés 																																																								
28/06/2022 24	<ul style="list-style-type: none"> - VALIDE le principe de réaliser des prestations de travaux de voirie pour les communes qui en feront la demande - VALIDE les tarifs 2022 ci-dessous <table border="1"> <thead> <tr> <th>Travaux</th> <th>Tarifs 2022 (TTC)</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bi-Couche</td> <td>3,30 € TTC/m2</td> </tr> <tr> <td>Tri-Couche</td> <td>4,50 € TTC/m2</td> </tr> <tr> <td>Déflachage (tonne mise en œuvre)</td> <td>177,60 € TTC/tonne</td> </tr> <tr> <td>Gravillon 10/20 (fourniture)</td> <td>13,57 € TTC/tonne</td> </tr> <tr> <td>Gravillon 10/14 (fourniture)</td> <td>14,62 € TTC/tonne</td> </tr> <tr> <td>Emulsion</td> <td>404,00 € TTC/tonne</td> </tr> <tr> <td>Mise en Œuvre (MO + Matériel)</td> <td>66,00 € TTC/heure</td> </tr> <tr> <td>Déplacement Matériel</td> <td>200,00 € TTC/chantier</td> </tr> </tbody> </table>	Travaux	Tarifs 2022 (TTC)	Bi-Couche	3,30 € TTC/m2	Tri-Couche	4,50 € TTC/m2	Déflachage (tonne mise en œuvre)	177,60 € TTC/tonne	Gravillon 10/20 (fourniture)	13,57 € TTC/tonne	Gravillon 10/14 (fourniture)	14,62 € TTC/tonne	Emulsion	404,00 € TTC/tonne	Mise en Œuvre (MO + Matériel)	66,00 € TTC/heure	Déplacement Matériel	200,00 € TTC/chantier																																						
Travaux	Tarifs 2022 (TTC)																																																								
Bi-Couche	3,30 € TTC/m2																																																								
Tri-Couche	4,50 € TTC/m2																																																								
Déflachage (tonne mise en œuvre)	177,60 € TTC/tonne																																																								
Gravillon 10/20 (fourniture)	13,57 € TTC/tonne																																																								
Gravillon 10/14 (fourniture)	14,62 € TTC/tonne																																																								
Emulsion	404,00 € TTC/tonne																																																								
Mise en Œuvre (MO + Matériel)	66,00 € TTC/heure																																																								
Déplacement Matériel	200,00 € TTC/chantier																																																								

TRAVAUX	MAIN D'ŒUVRE			FOURNITURE			TOTAL PRESTATION TTC
	Temps	Coût Horaire	Total MO	Sceau (y compris solvant et sous couche)	Prix TTC	Total	
STOP	0,25	31,00	7,75 €	0,05	190,00	9,50 €	17,25 € / stop
PASSAGE PIETON	1,00	31,00	31,00 €	0,25	190,00	47,50 €	78,5 € / passage piéton
LIGNE (1000 ML)	5,00	31,00	155,00 €	6,00	190,00	1 140,00 €	1295 € / km

Fait et affiché le 29/06/2022

Le Président, Jean-Olivier GEOFFROY


